

J'ai suivi la carrière de feu le premier ministre Errol Barrow avec intérêt; je l'avais rencontré il y a bien des années. J'ai admiré ses qualités de chef et son courage autant sur le plan moral que physique. C'était un excellent militaire et un homme d'État remarquable qui, selon l'expression biblique, ne ployait pas à tout vent de doctrine. C'était un homme indépendant. Je ne suis pas originaire des Antilles, mais j'ai toujours admiré en lui le partisan vaincu d'une plus grande intégration des pays des Antilles du Commonwealth. J'ai toujours admiré aussi la simplicité de son mode de vie, bien qu'il ait fréquenté des rois et soit parvenu à un poste très élevé.

Je présume que certains d'entre nous se sont intéressés particulièrement à M. Barrow car durant sa carrière militaire à titre d'aviateur réputé, il a passé beaucoup de temps à la base de Summerside dans l'Île-du-Prince-Édouard que mon collègue, le sénateur Orville Phillips, connaît bien. Nous, de l'Île-du-Prince-Édouard, pleurons particulièrement la perte d'un homme d'État éminent et d'un internationaliste tolérant. Il était excellent administrateur et je crois que le sénateur Cools a eu raison de le ranger au nombre des quatre hommes d'État les plus remarquables de la Barbade. Au nom de mon parti, je me joins à elle pour offrir nos condoléances à sa famille, à sa sœur, la distinguée ambassadrice aux Nations Unies, et à tous les citoyens de la Barbade qui l'aimaient et l'admiraient, particulièrement mon ami—et je suis fier de l'appeler mon ami—Son Excellence le Haut-commissaire de la Barbade au Canada, l'honorable Peter Morgan.

[Français]

LA CONSTITUTION

LE DÉPÔT DE L'ACCORD CONSTITUTIONNEL DE 1987

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, le premier ministre du Canada dépose aujourd'hui à la Chambre des communes le texte de l'accord approuvé tôt ce matin par tous les premiers ministres lors de leur rencontre sur la Constitution. C'est avec beaucoup de satisfaction et énormément de fierté que je dépose ce document devant cette Chambre. Aujourd'hui, notre pays forme à nouveau un tout indivisible.

[Traduction]

Les principes énoncés dans l'accord du lac Meech ont été transposés en dispositions constitutionnelles que tous les premiers ministres ont jugé acceptables. Je crois que tous les Canadiens y souscriront également sans hésitations et sans réserve.

[Français]

Comme je l'ai fait ici le 5 mai, je tiens à souligner le leadership dont a fait preuve le premier ministre pour faire partager sa vision du Canada, de même que les qualités d'hommes d'État et la conviction des premiers ministres des provinces.

Tous les premiers ministres méritent nos félicitations pour leurs efforts acharnés et leur détermination. Malgré les obstacles qui se dressaient sur leur route, ils ont su persévérer et parvenir à un accord unanime qui, j'en suis convaincu, résistera au passage du temps.

Nous arrivons aujourd'hui au terme d'une quête longue et souvent ardue dont les péripéties ont dominé une bonne partie

de l'histoire du Canada des dernières années. Aujourd'hui, nous accueillons le Québec comme partenaire à part entière de la Confédération. Le pénible isolement constitutionnel du Québec est enfin chose du passé.

Nous avons aussi posé les fondements de notre avenir ensemble en tant que nation et en tant que peuple.

Nous pouvons donc à juste titre nous réjouir.

Le long et complexe processus de négociation qui a amené les premiers ministres au Lac Meech le 30 avril dernier et qui a trouvé sa conclusion à Ottawa aujourd'hui aura contribué à renouveler et à renforcer l'association qui réunit le gouvernement fédéral et les provinces.

Les premiers ministres ont su relever le défi du lac Meech et mener leur tâche à bien. Nous tous de cette Chambre serons également appelés à faire notre part dans les semaines qui viennent.

Le Québec peut maintenant avoir la certitude que ses aspirations légitimes sont reconnues et protégées dans la Constitution, comme le sont celles des autres régions du Canada. En outre, tant le processus que le résultat des délibérations ont toujours concordé avec les responsabilités et les obligations d'un gouvernement national.

[Traduction]

Nous vivons dans un état fédéral où le gouvernement central se fait respecter mais sans essayer d'écraser les provinces. Le gouvernement du Canada demeure le défenseur des intérêts nationaux, mais non l'avocat de l'uniformité. Notre Confédération est une association dont les membres continueront à travailler de concert à l'édification d'une œuvre commune.

Honorables sénateurs, le temps de la réconciliation est venu. L'accord intervenu constitue une prise de position ferme en faveur de la nation. Il reconnaît notre passé et traduit notre confiance en l'avenir. Il est l'expression du courage de nos chefs politiques, de la diversité de notre pays et de la maturité de notre population.

L'accord du 3 juin marque une date historique dans la vie de notre fédération encore jeune et annonce l'émergence d'une nation plus tolérante, plus ouverte et plus confiante.

Des voix: Bravo!

● (1410)

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, le fait qu'on nous ait présenté aujourd'hui un document prévoyant la modification de la Constitution et signé par le premier ministre du Canada et tous les premiers ministres provinciaux—et j'insiste sur le mot «tous», car cela comprend aussi le Québec—est une bonne raison de nous réjouir. Je félicite tous les participants pour l'énergie et le dévouement manifestes avec lesquels ils ont mis au point un document acceptable pour toutes les provinces et pour le Canada. Certes, je félicite le leader du gouvernement au Sénat, l'honorable Lowell Murray, pour le rôle important qu'il a joué dans cette affaire. Il a bien mérité de se réjouir lui aussi du fait que le Québec ait signé le document.

Des voix: Bravo!